

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE

SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DU COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN

M. Khaled SELLAMI, qui détenait directement 28 346 actions et droits de vote représentant 9,84% du capital du Comptoir National Tunisien (CNT), a déclaré avoir franchi directement à la hausse, le 13 février 2015, le seuil de 10% du capital suite à l'acquisition en bourse de 1 028 actions et droits de vote, représentant 0,36% du capital de la société.

Les objectifs visés par le déclarant au cours des douze prochains mois sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- Pas d'autres intentions.

Par ailleurs, M. Khaled SELLAMI a déclaré agir de concert avec les personnes physiques et morales suivantes :

Nom et Prénom ou Dénomination sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital
STRAMICA	109 339	37,96
SELLAMI MOHSEN	42 809	14,86
SELLAMI SONIA	8 614	2,99
SELLAMI JAOUIDA	8 606	2,99
SELLAMI MONDHER	8 126	2,82
MAISON INTERBOIS	7 769	2,70
SELLAMI MAHMOUD	7 182	2,49

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 05 mars 2015 par MAC SA, intermédiaire en Bourse.